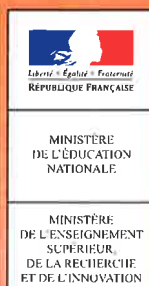


PLAN ÉTUDIANTS

UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT VERS LE SUPÉRIEUR

**Tout ce qu'il faut savoir
pour envisager l'avenir
avec confiance**



4 ÉTAPES

pour réussir son entrée dans l'enseignement supérieur

NOV. DÉC. JANV. 2018 FÉV. MARS AVRIL MAI JUIN JUL. AOÛT SEPT.

1 NOVEMBRE > DÉCEMBRE 2017

INFORMATION

- Les élèves s'informent sur leur orientation notamment sur le site www.terminal2017-2018.fr
- 3^e semaine de l'orientation
- 1^{er} conseil de classe
- Prélève connaissance des projets des élèves
- Fournit des recommandations

Deux semaines de l'orientation au lycée

- 1^{re} semaine de l'orientation fin novembre - début décembre pour stimuler la réflexion des lycéens
- 2^e semaine de l'orientation entre janvier et mars pour consolider le projet de chaque lycéen

2 JANVIER > MARS 2018

VEUX

- Les élèves affinent leur réflexion
- 2^e semaine de l'orientation
- Journées portes ouvertes dans les établissements de l'enseignement supérieur
- 15 JANVIER
 - Ouverture de la plateforme d'admission : le fonctionnement de la plateforme est expliqué par des tutoriels
 - Les établissements d'enseignement supérieur mettent à disposition des lycéens l'information sur les contenus, les débouchés et les taux de réussite des formations
- 22 JANVIER AU 13 MARS
 - Les lycéens entrent leurs vœux sur la plateforme
 - Jusqu'à dix vœux selon leur projet sans avoir besoin de les classer
- 14 MARS AU 31 MARS
 - 2^e conseil de classe
 - Examine les vœux des lycéens
 - Chaque vœu fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement

TOUTES LES INFORMATIONS sur le fonctionnement de la plateforme (modèle de vœux, calendrier détaillé) et les ressources (orientation, offre de formation) disponibles dès le mois de décembre.

Deux professeurs principaux en classe de terminale

- assurent l'accompagnement de chaque lycéen
- coordonnent la préparation des fiches Avenir qui accompagnent chacun des vœux des lycéens

Rôle renforcé du conseil de classe

- Son avis, consultatif, permet d'accompagner les projets des lycéens :
- au 1^{er} trimestre, en formulant des recommandations
- au 2^e trimestre, en examinant les vœux d'orientation

3 MAI > SEPTEMBRE 2018

RECEPTION ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

- Les lycéens reçoivent les réponses à leurs vœux au fur et à mesure et peuvent dialoguer avec les établissements d'enseignement supérieur
- Dès qu'il a reçu deux réponses positives, le futur étudiant doit choisir entre les deux sans pour autant renoncer aux vœux en attente
- 11 JUIN
 - La procédure est suspendue pendant les épreuves du baccalauréat
- ÉTÉ
 - Inscription dans l'établissement choisi

Prise en compte du projet et du profil de chaque lycéen

- Une offre de formation enrichie avec 130 000 places supplémentaires créées notamment dans les filières en tension
- Accès à la licence de son choix
- Possibilité d'une année de césure après le baccalauréat
- Des parcours personnalisés pour se renforcer dans les compétences attendues

4 JUIN > SEPTEMBRE 2018

PROCÉDURE COMPLÉMENTAIRE

- FIN JUIN - DÉBUT JUILLET
 - Des la fin des épreuves du baccalauréat, ouverture de la procédure complémentaire
 - Après les résultats du baccalauréat, une commission pilotée par le recteur propose une affectation aux bacheliers qui n'ont obtenu aucune réponse positive
- Fin de l'affectation
- TOUS LES BACHELIERS QUI LE SOUHAISENT SONT INSCRITS

Une place garantie pour chacun

- Fin du tirage au sort
- Le baccalauréat, clé d'entrée dans l'enseignement supérieur
- Accompagnement de tous les lycéens qui n'ont pas obtenu de réponses positives à leurs vœux et inscription dans une formation au plus près de leurs choix

LES NOUVEAUTÉS DE L'ANNÉE 2017-2018



